EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

EXTENSION DU PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE ET MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE PRISE EN COMPTE D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT : SECTEUR DU CAPRICORNE

Pour accompagner le développement pavillonnaire du secteur entre le boulevard Jean Moulin et l'avenue de l'Agriculture, et favoriser l'offre de locatif social aujourd'hui absente sur ce secteur, il paraît nécessaire d'organiser la surveillance des mutations foncières de bâtis et de non bâtis.

C'est ainsi qu'en application des dispositions de l'article L 211.4 du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption urbain simple sera étendu sur l'îlot délimité par le boulevard Jean Moulin, la rue de la Parlette, la rue Claude Guichard, la rue du Capricorne, la rue du Verseau et la rue des Farges.

La mise en œuvre de ce périmètre modifié entrera en vigueur après affichage en Mairie et accomplissement des mesures de publicité.

Le périmètre d'application de ce Droit de Préemption Urbain simple élargi sera annexé au document du Plan d'Occupation des Sols à l'occasion d'une procédure de modification.

Une copie de ladite délibération et du plan annexé seront transmis à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, au bureau constitué près du Tribunal de Grande Instance et au Greffe de ce même Tribunal.

Par ailleurs, dans le cadre de la volonté municipale de favoriser, sur l'ensemble du territoire de la commune, l'offre de locatif social, et répondre ainsi aux objectifs des lois Solidarité et Renouvellement Urbain, et Urbanisme Habitat, il paraît opportun de mettre en place les outils de surveillance des évolutions du bâti et du non-bâti sur un secteur où ont été identifiées des poches d'urbanisation possibles à l'échelle de celles récemment occupées par du pavillonnaire.

C'est ainsi qu'à l'intérieur de cette même emprise, les permis de construire qui seraient susceptibles de compromettre la réalisation de ces objectifs pourront se voir opposer, pendant un délai de deux ans, une décision de sursis à statuer, conformément aux dispositions de l'article L 111.10 du Code de l'Urbanisme.

Il vous est donc proposé, en rapport avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur :
- cette extension du périmètre de D.P.U. simple telle que figurée au plan annexé,
- la création d'un périmètre de prise en compte d'une opération d'aménagement sur ce même secteur, tel que défini au plan ci-annexé.

DELIBERATION

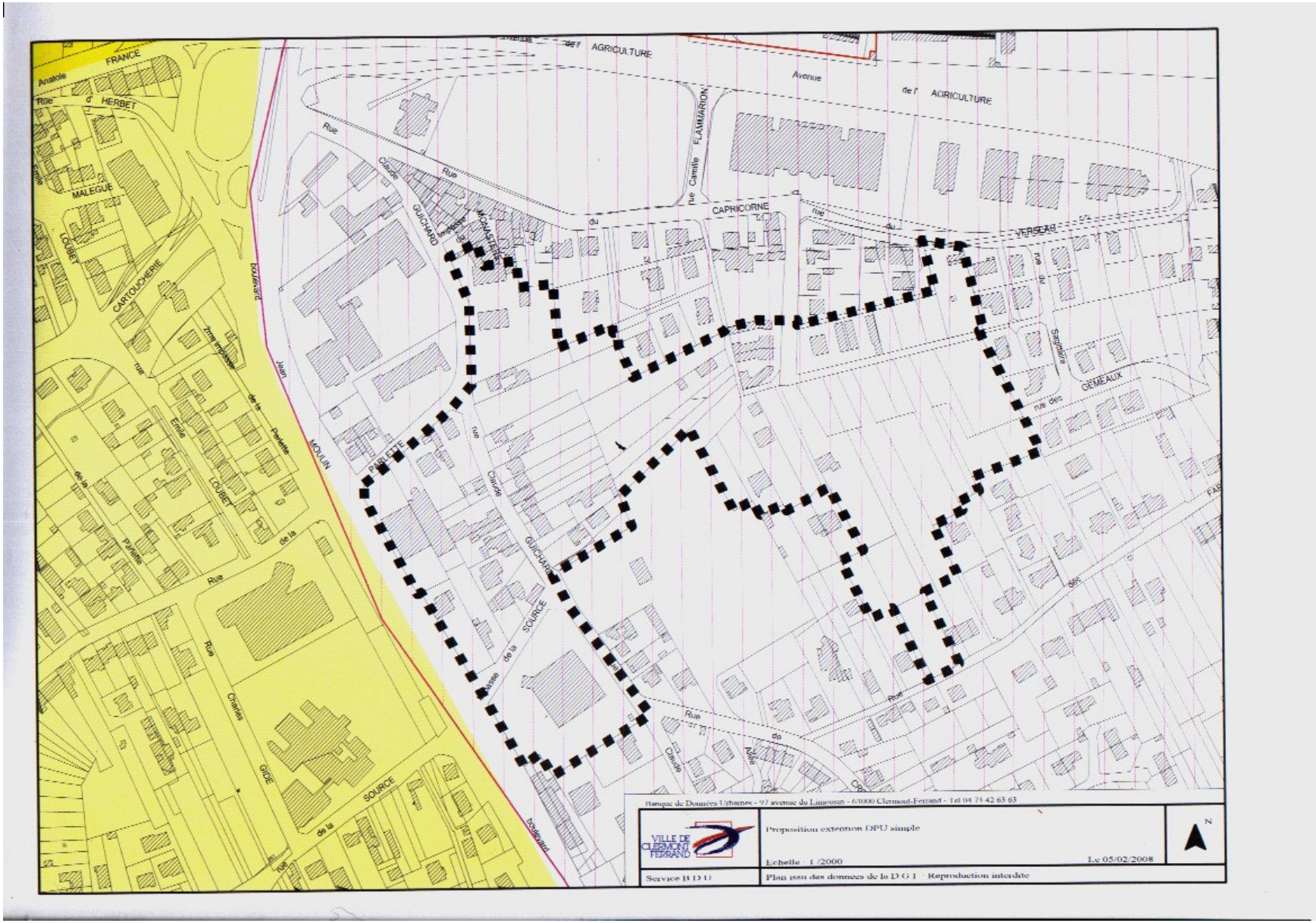
La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

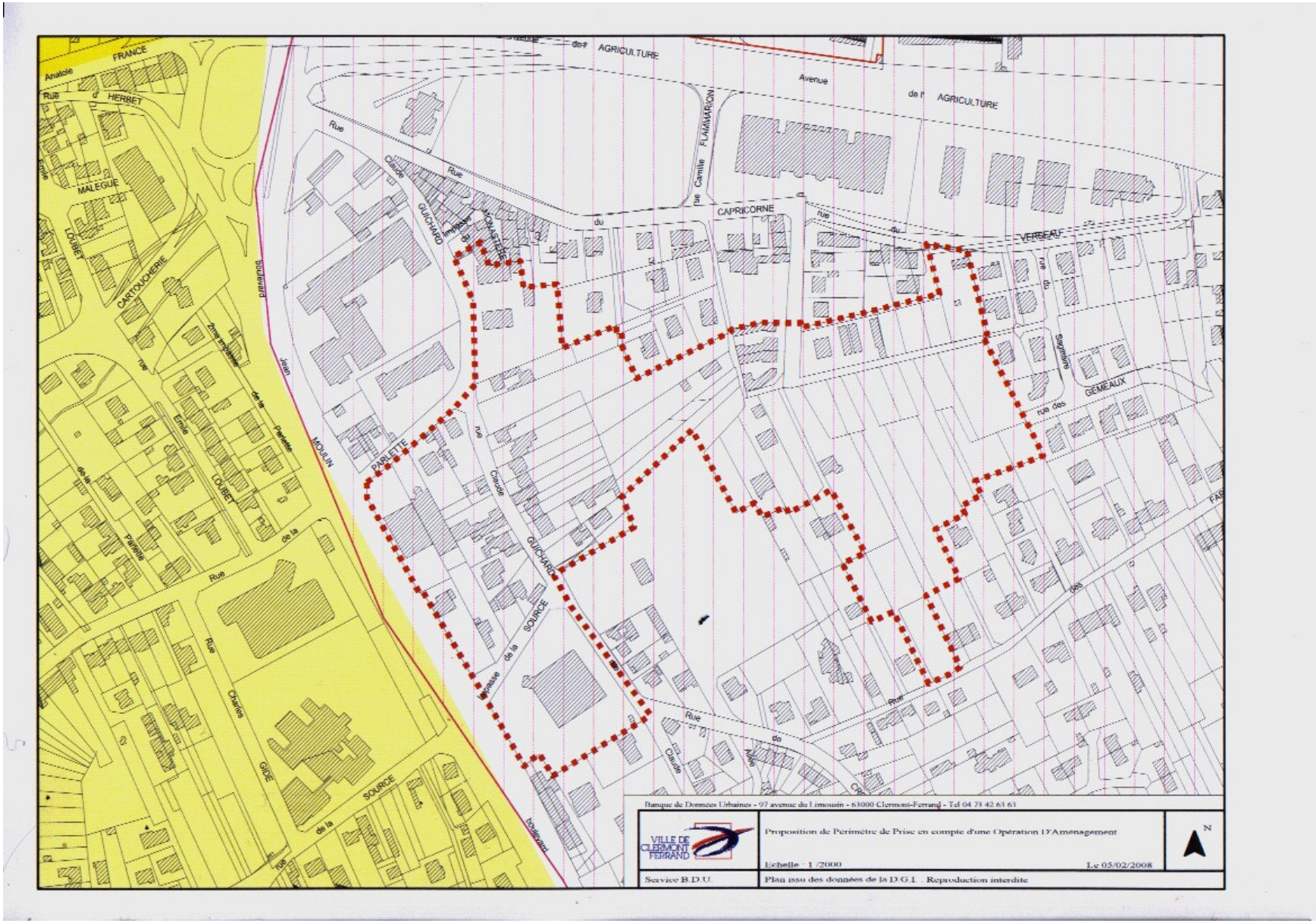
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT


Avenue de l' AGRICULTURE
Avenue de l' AGRICULTURE
rue Camille FLAMMARION
rue CAPRICORNE
rue du VERSEAU
rue des GEMEAUX
Sagittaire
rue MONASTERE
Impasse du GUICHARD
Rue Claude GUICHARD
rue PABLETTE
rue Claude GUICHARD
rue de la SOURCE
Passage de la SOURCE
Rue Claude GUICHARD
Rue de la SOURCE
rue de la SOURCE
Rue Charles GIDE
rue de la SOURCE
boulevard MOULIN Jean
rue Emile LOUBET
rue de la Parisette
rue de la Parisette
Rue Emile LOUBET
rue CARTOUCHERIE
rue MALEGUE
Rue d' HERBET
Avenue FRANCE
Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63
VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Proposition extention DPU simple
Echelle : 1 /2000
Le 05/02/2008
N
Service B D U
Plan issu des données de la D G I - Reproduction interdite


Avenue de l' AGRICULTURE
Rue Camille FLAMMARION
CAPRICORNE
VERREAU
GEMEAUX
Rue Claude GUICHARD
Impasse du MONASTERE
PARLETTE
Rue de la SOURCE
Rue Charles GIDE
Rue Anatole FRANCE
Rue d' HERBET
MALEGUE
LOUBET
CARTOUCHERIE
Zone piétonne
Rue de la Paillette
Jean MOULIN
boulevard
Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63
VILLE DE CLERMONT FERRAND
Proposition de Périmètre de Prise en compte d'une Opération D'Aménagement
Echelle : 1 /2000
Le 05/02/2008
N
Service B.D.U.
Plan issu des données de la D.G.I. Reproduction interdite